

Christophe LIENART

374 Chemin des Ecolatries

59890 DEULEMONT

Je suis maire de la commune de Deûlémont, et à ce titre, plusieurs délibérations ont déjà été prises sur ce sujet, mais je tiens à donner mon propre avis et vous dire pourquoi je suis en totale opposition à ce projet de création de plateforme bimodale sur la commune voisine belge de Comines-Warneton.

Opposition que je vais classer en quatre axes :

- Particularité du village de D dans son appartenance à la Métropole Européenne de Lille
- L'Europe et ses financements FEDER
- La gestion des zones humides et la prévention des risques d'inondations
- L'existence de Deûlémont

- Deûlémont est un village rural de 990 ha dont plus de 800 ha en zone agricole ou verte. Il est composé aujourd'hui de 2000 habitants, ceux-ci y habitent pour profiter dans leur temps libre des nombreux espaces verts et notamment le long des berges de la Lys et de la Deûle ; tout en supportant les inconvénients liés au village (peu de transport en commun et peu de commerces).

Le projet de création d'une plateforme séparée du village par la lys enlèvera cette principale caractéristique de Deûlémont qui est le calme au milieu d'un environnement sauvegardé et entretenu.

- L'espace St Symphorien sis en bas de la rue Flipo autour de la péniche à sec « jasi II » a été retravaillé en zone humide, travaux gérés par l'Espace Naturel Métropolitain de la MEL et financés en partie par des fonds FEDER de l'Europe. Ces mêmes fonds FEDER qui financeraient pour plus de trois millions d'euros la construction de la plateforme et donc la destruction de la zone humide coté belge juste de l'autre côté du canal. Fonds FEDER utilisé également dans le cadre du projet INTEREG Linbatys toujours pour des travaux de récréation de zones humides et d'ouvrages d'arts liés à la lys.

Cette utilisation contraire de nos impôts européens ne peut que mener à une reconsidération totale de ce projet.

- Comme dit précédemment, notre village participe à la sauvegarde et à la création de zones humides et notamment en bordure de rivière. Nous avons également coopéré avec les voies navigables de France pour des travaux de compensation avec encore création de zones humides, ouvrages d'arts et espaces verts. Dans le cadre du PPRI nous venons d'acter en conseil municipal un plan reprenant les zones d'inondations dont le bas de la rue Flipo, encore une fois en face du projet de plateforme.

Il n'est donc pas question de voir ce travail de construction de notre environnement et de protection de nos populations, qui nous a pris des dizaines d'années, balayé en quelques semaines.

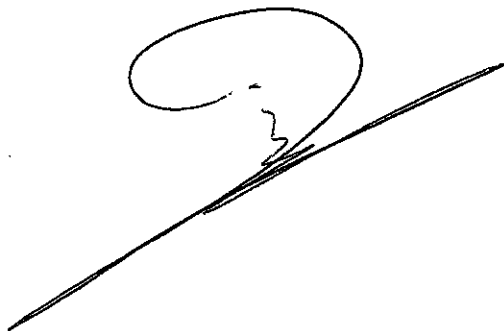
- Ce projet a été présenté la première fois le 28 novembre 2016 à Comines Belgique, tous les plans niaient l'existence de notre village, il n'y avait que du blanc à sa place sur tous les plans projetés sur le PowerPoint. Comment mener une étude d'incidence environnementale en occultant totalement l'autre rive du canal.

Deûlémont existe il est peuplé de 2000 habitants aujourd'hui, il est composé de 990 Hectares que l'on a géré dans le cadre de la trame verte et bleue depuis que la communauté urbaine de Lille existe. On ne peut accepter qu'unilatéralement on décide de faire subir à cette population des nuisances sonores fortes (bruit des containers déplacés, des grues en mouvements, déplacement des camions, vrac déversé ...), des risques de pollution incessants (fuite sur véhicules, coulée issue de vrac, ...), une nuisance visuelle impactante (empilement de containers dans un milieu aujourd'hui composé d'eau, de verdure et de prairies), et un mépris total de notre existence (aucun dialogue au préalable).

Voilà ce qui constitue ma réflexion et donc mon refus total et catégorique de ce projet de création d'une plateforme bimodale en face de notre espace St Symphorien.

Merci d'inclure ce courrier dans le registre d'enquête publique.

Christophe Liénart  
Maire de Deûlémont

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a long, sweeping horizontal stroke.